

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21/04/2016

| |
|-----------|
| Référence |
| 2016-25 |

| |
|---|
| Objet de la délibération |
| Validation du plan de financement relatif à l'animation du réseau des Bistrots de Pays® |

| | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 27 | 16 | 24 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 14/03/2016 |

| |
|----------------|
| Vote |
| A l'unanimité |
| Pour : 24 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 21 avril à 19 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : GUILLEMY Christine, HENRISSAT Martine, ROSSIGNEUX Yvette.

MM : ANDRE Michel, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, COMBRAY Dominique, COSSON Claude, EMERAUX Stéphane, GILLET Jacky, GUY Bernard, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LAVOCAT Marie-Claude à ROSSIGNEUX Yvette, JOFFROY Marie-France à Jean-Yves ROY, RETOURNARD Bernadette à COMBRAY Dominique.

MM : BABOUOT Pascal à GUILLEMY Christine, COGNON Didier à MARTINELLI Stéphane, LACROIX Nicolas à BOICHOT Jacky, MAILLOT Denis à VOIRIN Patrice, WATREMETZ Jean-Marie à MENET Michel.

Excusé(s) : Mme NEDELEC Anne-Marie, MM : HASELVANDER Jonathan, VIARD Patrick.

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Validation du plan de financement relatif à l'animation du réseau des Bistrots de Pays®

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les statuts dudit Syndicat,

CONSIDERANT l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que le Syndicat exerce de plein droit « l'élaboration d'un projet de territoire dans le but de favoriser un développement équilibré et durable du territoire »,

CONSIDERANT que la création du Syndicat au 1^{er} janvier 2016 a entraîné de facto le transfert des

compétences du Pays au Syndicat,

CONSIDERANT l'accord d'utilisation et de distribution de la marque Bistrots de Pays® du 1er octobre 2013.

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter la subvention conformément au plan de financement ci-dessous, concernant l'animation du réseau des Bistrots de Pays :

| DEPENSES | TTC | HT | RECETTES | |
|--------------------------------|----------------|----------------|--|----------------|
| Brochure Bistrot de Pays | 2 000 € | 1 600 € | <i>LEADER (64%) Conseil régional (16%) SM Pays de Chaumont (20%)</i> | 2 127 € |
| Sets de table | 1 480 € | 1 184 € | | 532 € |
| Découverte produits du terroir | 600 € | 540 € | | 665 € |
| TOTAL | 4 080 € | 3 324 € | TOTAL | 3 324 € |

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0)

1° D'approuver le projet et le plan de financement

2° D'autoriser le Président à solliciter les subventions

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne
Le 27 AVR. 2016